

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 9 Mai 2023**  
**Convocation du 2 Mai 2023**

**N° 2023\_05\_002**

**Objet : Economie – Convention de partenariat entre Polinno et l'Agence pour le développement des métiers d'arts**

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre :                      pour : 37                      abstention :

**Claude BENAHMED, vice-président à l'économie et au tourisme, rappelle les activités des deux structures objet de cette convention de partenariat, à savoir Polinno et l'Agence pour le développement des métiers d'arts.**

**Le vice-président précise que cette convention de partenariat s'inscrit dans la continuité de la charte de coopération signé en début d'année 2023.**

**Le vice-président détaille les objectifs de cette convention de partenariat :**

- 1) Sensibiliser les publics aux métiers d'arts
- 2) Accompagner et former les professionnels des métiers d'arts
- 3) Promouvoir et commercialiser les savoir-faire et les créations métiers d'art

Pour l'année 2023, il s'agira dans un premier temps d'expérimenter une intervention croisée de l'Agence et du Polinno à l'échelle des 4 communautés de communes afin d'évaluer l'impact de leur complémentarité en matière d'accompagnement des professionnels des métiers d'arts. Cette intervention croisée permettra également de tester le modèle économique de la future entité qui devrait réunir les deux structures.

Puis, dans un deuxième temps, il s'agira d'inscrire ce rapprochement Agence/Polinno dans un cadre partenarial plus large et de déterminer le meilleur scénario pour rapprocher les deux entités. Pour se faire une étude sera conduite sur le modèle économique et la structuration juridique.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023\_05\_002-DE

SLO

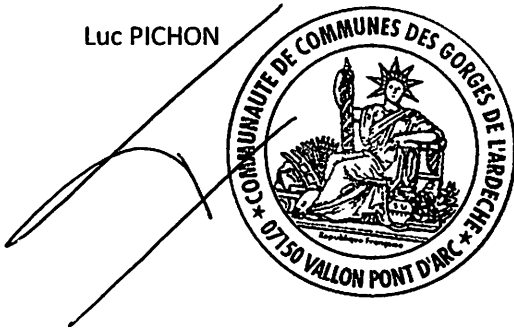
**Le président** invite les membres à se prononcer sur cette convention de partenariat entre Polinno et l'Agence pour le développement des métiers d'art,

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

**Autorise le Président** à signer la convention de partenariat entre Polinno et l'Agence pour le développement des métiers d'art.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Yves RIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves RIEU', written in a stylized, cursive script.